

**NOM :** ..... **Prénom :** ..... **de l'enfant inscrit à l'activité**
**NOM et Prénom du responsable légal de l'enfant :** .....

**Adresse :** .....

**Niveau scolaire pour la rentrée 2024/ 2025 :** .....

**Adresse Mail :** ..... **Téléphone :** .....

<b>APPRENTISSAGE : COURS LE MERCREDI</b>		
<b>Niveau Débutant</b>		
<b>MATIN</b>	10h30-11h05 (N2 mat)	
	11h10-11h50 ((N1 mat)	
<b>APRES-MIDI</b>	14h00-14h35 (N1 am)	
	14h40-15h20 (N2 am)	
<b>Niveau Apprentissage</b>		
<b>MATIN</b>	9h00-9h40 (N4 mat)	
	9h45-10h25 (N3 mat)	
<b>APRES-MIDI</b>	15h30-16h10 (N4 am)	
	16h15-16h55 (N3 am)	
<b>Dates de la Rentrée</b>		
Reprise le <b>Mercredi 4 septembre</b> si dossier déposé ou actualisé <b>avant le 30 juin</b> <b>et paiement effectué avant le 31 août</b> Reprise le <b>Mercredi 09 octobre</b> si dossier déposé <b>entre le 1er et le 10 septembre</b> <b>et paiement effectué avant le 30 septembre</b>		

**Avant le 30 juin 2024 :**

J'ai connaissance que, si les démarches du portail famille ne sont pas à jour pour l'année 2024/2025, la réservation de l'activité ne sera pas validée.

- Pour les familles déjà enregistrées : [https://portalssl.agoraplus.fr/ville-hem/pck\\_home.home\\_view#/](https://portalssl.agoraplus.fr/ville-hem/pck_home.home_view#/) : connectez- vous
- Pour les nouvelles familles : [https://portalssl.agoraplus.fr/ville-hem/pck\\_home.home\\_view#/](https://portalssl.agoraplus.fr/ville-hem/pck_home.home_view#/) : créer un compte famille

**IMPORTANT : Toute démarche incomplète sera refusée.**

Au besoin, des points numériques sont disponibles en accès libre à l'Espace Franchomme. Un accompagnement est possible uniquement sur rendez-vous 03.20.66.58.48

**Documents à fournir sur le portail famille :**

Démarche 1 : Justificatif de domicile de - 3 mois (quittance loyer, Edf, GAZ, eaux, internet).

Livret de famille s'il n'est pas déjà fourni

Démarche 2 : Assurance EXTRA-SCOLAIRE 2024/2025

Démarche 3 : dernière attestation de quotient familial CAF (si vous souhaitez déclarer des revenus)

Démarche 8 : si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique

L'inscription à l'école de natation est ferme et définitive (fiche d'inscription signée faisant foi). Toute inscription à l'école municipale de natation (apprentissage) vaut paiement.

Les séances d'apprentissage à la natation sont prises en charge gratuitement par la ville, toutefois un droit d'inscription annuel, fixé par la municipalité devra être acquitté avant la participation des élèves soit pour le 31 août.

Néanmoins, la réservation et le paiement des droits d'inscription devant être réalisés à l'avance, il peut être accordé une annulation de facture ou un remboursement, pour toute demande réalisée jusqu'au 30 septembre de l'année scolaire en cours et sous certaines conditions définies dans le règlement intérieur.

Je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare l'accepter.

Visa du Maître-nageur

Fait à Hem le.....

Je certifie avoir pris connaissance de l'obligation de mise à jour de mes informations et de l'engagement financier de la réservation